MOTION

adoptée
le 3 juin 1960
(Adoption n° 2.)

SENAT DE LA COMMUNAUTE

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 30 MAI 1960

MOTION

ADOPTÉE PAR LE SÉNAT DE LA COMMUNAUTÉ

invitant le Conseil exécutif de la Communauté à demander au Gouvernement de la République française d'installer le siège du Sénat de la Communauté dans un local autre que l'un des palais abritant les Assemblées parlementaires de la République française.

Le Sénat de la Communauté a adopté la motion dont la teneur suit :

Le Sénat de la Communauté invite le Conseil exécutif de la Communauté à demander au Gouvernement de la République française d'installer

Voir les numéros:

le siège du Sénat de la Communauté dans un local autre que l'un des palais abritant les Assemblées parlementaires de la République française.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 3 juin 1960.

Le Président, Signé: Gaston MONNERVILLE.